



PRÉVENTION DES GÉNOCIDES - ENGAGEMENT POUR LE PASSÉ ET POUR L'AVENIR

Intervention

**du M. Karl Erjavec, Ministre des affaires étrangères
de la République de la Slovénie**

à la Conférence internationale sur la prévention des génocides

Bruxelles, le 1er avril 2014

Les leçons léguées par les deux guerres mondiales ont clairement fait prendre conscience à l'humanité que les meurtres et les guerres bafouent la dignité humaine et entravent, pour de longues années, le développement économique et social des sociétés qui prennent part aux conflits. L'extermination systématique de groupes entiers de population en raison de leur appartenance nationale, ethnique, raciale ou de leurs confessions représente l'acte le plus abject qui soit et, à ce titre, devrait être éradiquée dans le monde d'aujourd'hui ; cela ne doit plus jamais se reproduire! Depuis plus de 60 ans, désormais, M. Lemkin, juriste polonais d'origine juive, s'applique inlassablement à atteindre cet objectif; la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée en 1948 et entrée en vigueur en 1951, est, en effet, à mettre à son actif.

Toutefois, cet objectif n'a pas été encore atteint et la promesse du "jamais plus" continue à se dégrader pour ne rester que lettre morte. Même si la convention oblige les États à prévenir le génocide et à punir ses auteurs, en pratique, les réalités diffèrent trop souvent.

Il faut cependant reconnaître que la communauté internationale, durant ces dernières années, a accompli une avancée considérable dans le domaine de la répression des responsables de génocide. La Cour pénale internationale (CPI), dont il convient de saluer le travail

accompli, s'est particulièrement distinguée dans ces efforts. Avant cela déjà, par la création des Tribunaux internationaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, la communauté internationale a voulu signifier que la répression des crimes internationaux était indispensable pour préserver la paix et la stabilité internationales et, plus particulièrement, pour la reconstruction post-conflit et la réconciliation au sein des sociétés affectées par les conflits.

Les tribunaux nationaux continuent à jouer un rôle essentiel dans la répression des atrocités internationales et ils ont su, ces dernières années, accomplir des avancées importantes dans ce sens. A ce sujet, la Slovénie travaille avec d'autres pays sur des améliorations complémentaires dans le système du droit international, à savoir un nouvel instrument international destiné à renforcer la coopération entre les pays dans la poursuite des crimes internationaux.

En raison des crimes odieux perpétrés récemment dans son voisinage, la Slovénie est particulièrement consciente de la responsabilité incombant à la communauté internationale pour la prévention et la répression des génocides et des autres crimes internationaux. Notre priorité et notre responsabilité doivent être de prévenir efficacement de tels actes. C'est la raison pour laquelle la Slovénie, durant la 67^e Session de l'Assemblée générale de l'ONU, a présenté une initiative visant à lancer un appel en vue de créer une stratégie efficace de prévention des génocides et autres atrocités. Nous avons proposé de créer un forum intergouvernemental, regroupant des pays aux vues similaires, qui préparerait un projet de résolution de l'ONU donnant un mandat explicite afin de préparer et d'adopter un mécanisme juridique en vue de prévenir les crimes les plus atroces et de permettre, de cette façon, une réaction rapide contre les actes de génocide et autres crimes odieux.

Dans ce contexte également, il y a lieu de saluer et de reconnaître les efforts actuels de l'ONU en faveur de la prévention dans ce domaine. À ce sujet, je voudrais mentionner plus particulièrement la notion de responsabilité à protéger, R2P, qui a imposé aux États une nouvelle responsabilité dans ce domaine. Depuis toujours, la Slovénie a été un fervent défenseur de la notion de R2P et elle continue à coopérer de manière active à sa mise en œuvre.

La Slovénie est également active dans tous les autres domaines relatifs à la protection des droits de l'homme, y compris les efforts internationaux dans ce domaine. Je voudrais souligner la participation de la Slovénie au Conseil des droits de l'homme quant à la question de la culture de prévention.

La communauté internationale est donc face à une tâche exceptionnellement importante si elle veut atteindre l'objectif de Lemkin et que le génocide et les autres crimes contre l'humanité ne se répètent jamais plus. La conférence d'aujourd'hui est une nouvelle opportunité pour aborder la question de savoir si la communauté internationale est enfin disposée à résoudre par le dialogue les questions ouvertes. Sommes-nous prêts à réagir à temps afin de prévenir de nouvelles atrocités de manière globale et conséquente, où qu'elles aient lieu?

La Slovénie est fermement convaincue qu'il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir afin que la communauté internationale, dans son ensemble, préserve l'humanité et prévienne des crimes qui ne sont en aucun cas justifiables. Nous le devons aux générations futures!